

**CHEZ VOUS, TOUS
LES EMBALLAGES
SE TRIENT**

**À partir du 6 octobre 2016,
À VILLIERS, LE TRI DEVIENT PLUS FACILE !**

LE BAC JAUNE ÉVOLUE



PAPIERS, EMBALLAGES
ET BRIQUES EN CARTON



BOUTEILLES ET FLACONS
EN PLASTIQUE

+

NOUVEAU



TOUS LES AUTRES EMBALLAGES
EN PLASTIQUE



EMBALLAGES EN MÉTAL,
MÊME LES PETITS MÉTAUX !

**EMBALLAGES
EN PLASTIQUE,
MÉTAL,
PAPIER-CARTON**



#SUIVEZMOI
SUR ECOEMBALLAGES.FR

Votre collectivité s'engage avec Eco-Emballages pour le tri et le recyclage.

Un doute, une question sur le tri ?

SERVICE ENVIRONNEMENT : 01 49 41 30 25



Villiers-sur-Marne



**ECO
EMBALLAGES**

LE MOT DE VOTRE DÉPUTÉ-MAIRE

Mesdames, Messieurs,
Chers Villiérains,

J'ai le plaisir de vous faire parvenir le guide des nouvelles consignes de tri.
À compter du 6 octobre, la poubelle jaune pourra désormais collecter de nouveaux déchets.

Pour vous, il s'agira d'une simplification de ce geste citoyen.

Pour la ville, c'est la reconnaissance d'une politique efficace du tri car Villiers est l'une des rares communes de France à avoir été retenue par Eco-Emballages pour participer à ce programme. En effet, seules 160 villes en France ont été sélectionnées.

Pour notre environnement enfin, c'est la perspective de recycler tous les emballages plastiques et, pour certains, de leur donner une seconde vie.

Ce résultat positif est la conséquence logique du bon respect des consignes de tri qui **place Villiers parmi les bons élèves.**

Je vous remercie de votre engagement et vous engage à le poursuivre à notre côté pour le bien de la planète.

Bien cordialement,

Jacques Alain Bénisti
Député-Maire de Villiers-sur-Marne

NOUVEAU

+



Aujourd'hui, le recyclage évolue pour vous permettre de trier encore plus. En plus des papiers et des emballages en carton, aluminium, acier et verre, vous pouvez désormais trier la totalité de vos emballages en plastique.

Toutes les bouteilles



Tous les flacons et bidons



Toutes les barquettes



Tous les pots et les boîtes



Tous les sacs et sachets



Tous les films



Pas besoin de les laver, il suffit qu'ils soient bien vidés.

Désormais dans votre commune, vous pouvez déposer tous vos emballages, sans exception, dans le bac de tri :

Emballages en métal, en papier-carton, briques alimentaires,
mais aussi tous les emballages en plastique.

Les emballages en verre sont, eux, à déposer dans le conteneur à verre.

1

C'est un emballage ? Dans le bac de tri !

Attention : seuls les emballages se trient, pas les objets ou la vaisselle.

2

Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.

3

Déposez vos emballages en vrac dans le bac.

Votre collectivité s'engage avec Eco-Emballages pour le tri et le recyclage.

Un doute, une question sur le tri ?

SERVICE ENVIRONNEMENT : 01 49 41 30 25



Villiers-sur-Marne



**ECO
EMBALLAGES**